



# Freie und Hansestadt Hamburg

## Office de l'Éducation et de la Formation professionnelle

Office de l'Éducation et de la Formation professionnelle  
Postfach 76 10 48, D – 22060 Hamburg

Office de l'éducation du Land de Hambourg

Thorsten Altenburg-Hack  
Conseiller régional d'éducation  
Hamburger Str. 31, D-22083 Hamburg  
Téléphone (040) 42863-0

À l'attention  
des parents d'élèves  
de tous les  
établissements publics d'enseignement général

Hamburg, 28. April 2020

par courriel par le biais des écoles

FRANZÖSISCH / FRANÇAIS

### Informations actuelles sur la reprise des activités d'enseignement

Chers parents,

Après plus de six semaines de fermeture partielle de nos écoles, la ville de Hambourg entame désormais la reprise progressive des activités d'enseignement. Toutefois, les classes ne seront pas toutes ouvertes en même temps et pas dans la même mesure. De plus, l'enseignement dans les classes ouvertes sera différent de ce qu'il était avant la crise du coronavirus. Par la présente, nous souhaitons vous informer des nouvelles les plus importantes.

- Lundi 27 avril 2020, les cours présentiels à l'école ont commencé dans les classes suivantes :
  - o dans les écoles de district : classes 9, 10, 13 et IVK ESA 1/2, IVK MSA 1/2, IVK MSA+ et IBE.
  - o dans les écoles secondaires (lycées) : classes 10, 12 et IVK ESA 1/2, IVK MSA 1/2 et IVK MSA+.
  - o dans les ReBBZ : classes 9 et 10.
  - o Des règles spécifiques s'appliquent aux écoles spéciales pour élèves à besoins éducatifs particuliers. Votre école vous tiendra informés.
  
- Lundi 4 mai 2020, les cours présentiels dans les écoles ont également commencé dans les classes des niveaux suivants :
  - o dans les écoles primaires : classes 4, IVK 3/4 et classes de base 3/4 ainsi que les groupes d'apprentissage dans les centres de premier accueil
  - o dans les écoles de district : classe 12.
  - o dans les écoles secondaires (lycées) : classes 6 et 11.
  - o dans les ReBBZ : Réglementation spéciale par l'inspection scolaire. Votre école vous tiendra informés.
  - o Des règles spécifiques s'appliquent aux écoles spéciales pour élèves à besoins éducatifs particuliers. Votre école vous tiendra informés.

En dehors des classes d'Abitur et de 10e Les écoles de district recevront toutes les classes mentionnées dans cette lettre au moins une fois par semaine jusqu'au 25 mai 2020. À partir du 25 mai 2020, l'enseignement aura lieu sur place à l'école pendant environ la moitié des heures par semaine, l'autre moitié de l'enseignement se fera à distance comme auparavant.

En outre, à partir du 25 mai 2020, c'est-à-dire après les vacances de mai, les élèves de toutes les autres classes bénéficieront également d'au moins cinq ou six heures d'enseignement en classe au moins une fois par semaine.

Les classes seront divisées en petits groupes, car les groupes de plus de 15 élèves ne sont pas autorisés à étudier ensemble dans une même salle. La composition de ces nouveaux groupes plus petits reste inchangée. Aucun changement ne sera possible sur ce point. Votre école vous indiquera dans quel groupe et à quelles heures votre enfant aura cours à l'école.

Les autorités scolaires et les écoles ont établi des plans d'hygiène stricts pour minimiser le risque d'infection. Votre école vous informera sur les règles concrètes à respecter. Toutefois, les règles suivantes s'appliquent à tous les élèves de Hambourg lorsqu'ils retournent à l'école :

### **Respect des mesures d'hygiène personnelle**

- En cas de signes de maladie (p. ex. fièvre, toux sèche, problèmes respiratoires, perte du goût/de l'odorat, mal de gorge, douleurs aux membres), restez impérativement chez vous.
- Toujours garder une distance d'au moins 1,5 mètre
  - sur le chemin de l'école ou de la maison,
  - dans la cour de l'école, dans la salle de pause, dans la salle de classe,
  - ainsi que lors des salutations entre élèves et enseignants.
- Ne pas toucher la bouche, le nez ou les yeux.
- Pas de contact physique, d'étreinte ou de poignée de main.
- Un seul élève est autorisé à aller aux toilettes à la fois.
- Se laver les mains avec du savon pendant au moins 30 secondes, par exemple après s'être mouché, avoir toussé ou éternué, après avoir été en contact avec des objets publics, avant et après avoir mangé, après être allé aux toilettes.
- Désinfectez vos mains lorsque vous entrez dans l'école :
  - Appliquez le désinfectant sur votre peau sèche pendant 30 secondes,
  - désinfecter également votre téléphone portable.
- Ne touchez pas les poignées de porte ou les boutons d'ascenseur avec votre main, utilisez plutôt votre coude.
- Veillez à toujours tousser ou éternuer dans le pli de votre coude ou dans un mouchoir en papier. Jetez toujours les mouchoirs usagers à la poubelle.
- Masque de protection : Vous pouvez venir aux cours et aux examens sans masque. Cependant, les élèves peuvent également apporter leurs propres protections s'ils en ressentent le besoin. Règles à respecter concernant le port du masque :
  - Lavez et désinfectez vos mains après avoir retiré ou touché le masque.
  - Jetez le masque dans un sac ou lavez-le immédiatement après l'avoir retiré.
  - Lavez le masque tous les jours à 60 degrés puis laissez-le sécher.

### **Prévention des infections en classe**

Lors des cours, les tables de travail des élèves et des enseignants dans les salles de classe seront toujours espacées d'au moins 1,50 mètre les unes des autres. Chaque groupe aura cours dans une seule salle à la fois. Chaque élève se verra attribuer sa propre table de travail permanente. Les élèves n'échangeront ni ne partageront aucun objet (livres, stylos, etc.). Les cours d'éducation physique ne sont actuellement pas assurés.

### **Prévention des infections pendant les pauses**

Même pendant les pauses, la distance d'au moins 1,50 mètre entre toutes les personnes doit être maintenue. Les pauses seront donc différentes de celles auxquelles les élèves ont été habitués jusqu'à présent. Votre école vous informera, vous et votre enfant, des règlements exacts applicables à votre école.

### **Protection contre les infections pendant le repas scolaire et pour l'approvisionnement en eau potable**

Les distributeurs d'eau potable dans les écoles ne pourront pas être utilisés. Veuillez donner à votre enfant suffisamment d'eau pour toute la journée scolaire. Votre école vous informera si et dans quelles conditions le déjeuner à l'école sera possible.

### **Élèves présentant un risque plus élevé**

Si votre enfant souffre d'une ou de plusieurs affections antérieures considérées comme un risque particulier dans le contexte de l'infection au coronavirus, il/elle pourra dans un premier temps rester à la maison et participer à l'enseignement à distance jusqu'à la fin de l'année scolaire 2019/20. Les groupes à risque comprennent :

- Maladies du cardiovasculaires (maladies coronariennes, anomalies des valvules cardiaques, hypertension artérielle)
- Les maladies ou les affections chroniques des poumons (type BPCO), du foie, des reins
- Le diabète
- Les maladies cancéreuses
- Un système immunitaire affaibli (maladie ou médicament correspondant)

Il en va de même si votre enfant vit en communauté domestique avec des personnes qui seraient particulièrement à risque en cas d'infection au coronavirus, par exemple si le père ou la mère doivent prendre des médicaments immunosuppresseurs à la suite d'une transplantation d'organe. Dans ce cas, vous, en tant que parents, devez soumettre une demande à votre école pour que votre enfant soit dispensé de cours présentiels. L'existence de la maladie antérieure ou de la mise en danger particulière devra être justifiée. Cela peut être fait, par exemple, en présentant une carte d'invalidité ou de transplantation ou une explication écrite crédible de la raison du danger.

### **Possibilités étendues d'accueil d'urgence**

En plus de la reprise progressive de l'enseignement obligatoire, l'accueil d'urgence sera maintenu pour les élèves de tous âges, y compris ceux de plus de 14 ans. Vous pouvez bénéficier de l'accueil d'urgence si vous n'êtes pas en mesure de vous occuper de votre enfant en raison de circonstances familiales ou de logement, ou si vous vous trouvez dans une situation de stress psychologique. Dans ce cas, veuillez contacter le professeur principal de votre enfant pour discuter de la situation. Vous devrez signer une autorisation pour la participation de votre enfant aux services d'accueil d'urgence à l'école.

Les élèves de classes communes seront réunis dans des groupes d'apprentissage permanent selon les mêmes directives que pour les cours obligatoires. Les écoles et les parents travailleront main dans la main

et les tâches à effectuer seront les mêmes que celles attendues de la part des élèves dans le cadre de l'enseignement complet à domicile.

Je suis très heureux que les premiers élèves puissent à nouveau rencontrer leurs camarades de classe et leurs professeurs, échanger des idées et apprendre ensemble. Nous avons encore de nombreux défis à relever, mais je suis certain que nous saurons les surmonter ensemble et en assumant nos responsabilités les uns envers les autres.

Avec mes meilleures salutations,

Thorsten Altenburg-Hack